

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2016 – 19 H 15

L'an deux mil seize, le mardi dix-neuf avril à dix neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Thury en Valois, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de M. QUELVEN Pierre, Maire et sur sa convocation.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

M. Pierre QUELVEN	M. Laurent RANVIAL
M. Thomas NOUALHAGUET.	M. Rodolphe HEURLIER
Mme Christine PRETERRE	Mme Colette KEMPENEERS
Mme Lydia LE BLANC	

M. Christian MEURANT était représenté par M. Rodolphe HEURLIER.
Mme Hélène BRADU était représentée par M. Thomas NOUALHAGUET.
M. Jean-Marc ESDRAS était représenté par Mme Lydia LE BLANC.
M. Christophe GUILLIN était représenté par M. Pierre QUELVEN.

Nombre de Conseillers en exercice :	11	Date de convocation :	14 avril 2016
Nombre de Conseillers présents :	07		
Nombre de Conseillers votants :	11		

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité des membres présents,

- M. Thomas NOUALHAGUET est nommée Secrétaire de Séance

DÉLIBÉRATION PROTOCOLE VOISINS VIGILANTS - DÉMARCHE CITOYENNE:

Monsieur le Maire a invité l'Adjudant Chef MARANT à présenter le projet « Voisins Vigilants – Démarche Citoyenne » aux membres du conseil municipal.

L'adjudant Chef MARANT présente les objectifs du protocole, à savoir :

- Diminution de la délinquance
- Population rassurée
- Rapprochement de la population avec les forces de l'ordre

La mise en place se fait avec des habitants volontaires qui auront la priorité en appelant le 17. Le rôle de ces personnes référentes est de signaler tout comportements ou véhicules suspects. Il ne s'agit que d'observation, les référents n'interviendront pas personnellement, il ne s'agit pas d'une milice.

Une réunion publique est organisée pour présenter aux habitants le rôle de référent pour cette démarche citoyenne à l'aide de films explicatifs. A la suite de cette réunion, les volontaires s'inscrivent en mairie et le projet est approuvé par la préfecture. Une convention est signée et des panneaux d'informations « Voisins Vigilants » sont mis en place dans la commune. A priori, il faudrait 10 référents sur le territoire de Thury en Valois.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et avec 11 voix Pour, 00 Contre et 00 Abstention, décide d'adhérer au protocole « Voisins Vigilants- Démarche Citoyenne ».

Monsieur le Maire, en accord avec le conseil, décide d'organiser une réunion ouverte à tous les habitants pour en parler à la population. Le Conseil Municipal décide de fixer la réunion publique à la salle des fêtes le 20 mai 2016 à 19h30. Une distribution sera faite dans les boîtes à lettres prochainement.

PRÉPARATION FÊTES DES MÈRES ET 14 JUILLET ;

Monsieur le Maire rappelle que la Fête des mères organisée par la mairie aura lieu le samedi 28 mai à 11h00. Les papiers d'inscription ont été distribués dans le courant de la semaine précédente. Comme chaque année, il demande des volontaires parmi le conseil pour préparer cette manifestation.

Monsieur le Maire demande avis au Conseil Municipal pour choisir la fanfare du 14 juillet. Une proposition pour une fanfare tchèque a été reçue en mairie. M. NOUALHAGUET propose de contacter la mairie de Rosoy afin de leur demander les coordonnées de leur fanfare.

DIVERS :

M. QUELVEN informe le Conseil que les devis du projet columbarium ont été remis à jour. La commission se réunira prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 00.

Fait à Thury en Valois le 29 avril 2016
Le Maire - Pierre QUELVEN